

224C2789 FR0013181864-FS0962

20 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2024, la société M Partners Capital LLC1 (24 Shipyard Drive, Suite #102 Hingham, MA 02043, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 décembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN² et détenir, pour le compte desdits fonds, 382 506 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et 5,32% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIRIDIEN sur le marché.

¹ Contrôlée par M. John Mirshekari.

² Anciennement dénommée CGG.

³ Sur la base d'un capital composé de 7 161 465 actions représentant 7 187 005 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.